

# Info-Groupe

**NOVEMBRE 2008**

- **Participez aux prochains stages** : Zone vulnérable, rénovation des bâtiments, rations et coûts de production en élevage, phytos et fertilisation en grandes cultures, transmission des exploitations, ....
- **Rendez-vous cultures** :
  - le 19 novembre à Montlevicq et Fougerolles
  - le 20 novembre à Mosnay
- **Réunion « prime à l'herbe » et plan de fumure** :
  - le 24 novembre à Neuvy Saint Sépulchre
- **Réunion désherbage et fongicide** :
  - le 2 décembre à Neuvy Saint Sépulchre

***Dans cet info groupe fiche « calcul du fermage ».***

L'info groupe tient lieu de convocation aux différentes réunions et journées de stages. Alors, sans plus attendre, notez sur votre agenda les dates qui vous concernent.

Comité de Développement Agricole et Rural du BOISCHAUT SUD (CODAR)

CETA DE L'AVENIR

CETA GARGILESSÉ

CETA SAINT AOUT

CIVAM CHASSIGNOLLES

GEDA SAINTE SEVERE

GVA AIGURANDE

GVA EGUZON

GVA GOURDON

GVA LA CHATRE

GVA VALLEE DE LA VAUVRE





# STAGES PORTES PAR LES GROUPES

## **Stages de novembre – décembre Inscrivez-vous dès maintenant**

- ✓ **Céréaliers de la zone vulnérable : comment respecter la directive nitrates ?**  
- GVA de La Châtre - 13 et 25 novembre 2008 Stage n° 606  
Responsable de stage : Marianne SERVAT (Tél. : 02.54.61.61.45)
  
- ✓ **Utilisation la chaux et des agro matériaux dans les bâtiments anciens**  
- GVA de La Châtre - 17 novembre 2008 Stage n° 545  
Responsable de stage : Yves PETOIN (Tél. : 02.54.61.61.88)
  
- ✓ **Produire de l'électricité avec ses toitures !**  
- FDGEDA – 24 et 25 novembre 2008 Stage n° 500  
Responsable de stage : Jean Baptiste BOURSAUD (Tél. : 02.54.61.61.54)
  
- ✓ **Autonomie alimentaire et gestion des rations en élevage bovin**  
- GEDA Sainte Sévère – 3 décembre 2008 Stage n° 523-1  
Module 1 : Ajuster vos rations aux besoins des animaux + module 2 et 3 (voir catalogue)  
Responsable de stage : Claude VINCENT (Tél. : 02.54.61.61.54)
  
- ✓ **Préparer la transmission de son exploitation en Boischaut Sud**  
- FDGEDA – 4, 9 et 16 décembre 2008 Stage n° 585  
Responsable de stage : Julien GRAYO (Tél. : 02.54.48.08.82)
  
- ✓ **Phytos : ajuster la technique, respecter les réglementations**  
- GVA de La Châtre – CIVAM Chassignolles - 10 décembre 2008 et 21 janvier 2009  
Responsable de stage : Marianne SERVAT (Tél. : 02.54.61.61.45) Stage n° 609
  
- ✓ **Raisonner sa fertilisation : un enjeu économique et environnemental**  
- CETA de l'Avenir – GVA du Gourdon – 11 décembre 2008 et 23 janvier 2009  
Responsable de stage : Marianne SERVAT (Tél. : 02.54.61.61.45) Stage n° 593
  
- ✓ **Ajuster ses coûts de production en élevage allaitant**  
- CODAR Boischaut Sud – 16 décembre 2008 Stage n° 543  
Responsable de stage : Rémy MOREAU (Tél. : 02.54.61.61.66)

*Stages organisés par le Centre de Formation de  
la Chambre d'Agriculture de l'Indre  
Inscription par téléphone au 02.54.61.61.78 ou par fax au 02.54.61.61.16  
Fiches complètes dans l'info-groupes d'octobre*



# RENDEZ-VOUS CULTURES

3

Participez aux premiers « rendez-vous cultures » de la campagne.  
Cette année, les lieux de rendez-vous seront fixes, afin de mieux suivre  
les mêmes groupes de parcelles.

- **GVA de La Châtre / CETA Saint Août :**

**Mercredi 19 novembre de 10 h. à 11 h.30**

Au GAEC du Sillon (M. Moreau et M. Lemane)

Crèmeux à Montlevicq

(à Montlevicq, prendre la route de Vicq Exempt, arrivé à Fontenay prendre à gauche)

- **GVA du Gourdon :**

**Mercredi 19 novembre 2008 de 14 h. à 16 h.**

Au GAEC des Berlinguets (chez MM. Bernardet – Demenois)

Le Bourg à Fougerolles

- **CETA de l'Avenir :**

**Jeudi 20 novembre de 10 h. à 11 h.30**

Chez Olivier Fruleux

La Jalousie à Mosnay

(sur l'axe Argenton/La Châtre, prendre la direction Mosnay et la 1<sup>ère</sup> route à gauche)

Au programme de ces trois rendez-vous :

- Visite des parcelles – état des cultures
- Point sur le désherbage et sur les ravageurs en colza et céréales

Intervenante : Marianne Servat, Conseillère Productions Végétales à la Chambre d'Agriculture.

Ces rendez-vous d'automne seront ouverts à tous les agriculteurs  
avec une attention particulière en direction des JA non-adhérents installés après 2003  
qui seront invités par courrier individuel.

**ON VIENT C'EST BIEN,**

**ON AMENE SON VOISIN C'EST MIEUX**



# REUNION TECHNIQUE "CULTURES"

## Désherbage et fongicide – quelles stratégies mettre en place ?

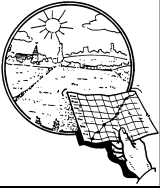
**GVA DU GOURDON**  
**Mardi 2 décembre 2008**  
**De 14 h. à 17 h.**  
**Salle de la Mairie – 1<sup>er</sup> étage**  
**Neuvy Saint Sépulchre**

### **Au programme :**

- Fongicides blé et orge : résultats, expérimentations de l'année 2008, choix des produits et préparations de la prochaine campagne,
- Désherbage des céréales

**Intervenants :** Marianne Servat et Michel Machaire - Conseillers Productions Végétales à la Chambre d'Agriculture

***Les adhérents de tous les groupes  
sont invités à cette réunion***



# "PRIME A L'HERBE" ET PLAN DE FUMURE

La nouvelle Prime Herbagère Agro-environnementale (PHAE 2) oblige à tenir un plan prévisionnel de fumure et un cahier d'épandage. Le CODAR invite les adhérents des groupes ayant souscrit un contrat PHAE 2 à une réunion qui aura lieu le :

**Lundi 24 novembre 2008**  
**A 14 heures**  
**Salle de la mairie – 1<sup>er</sup> étage**  
**Neuvy Saint Sépulchre**

**Au programme :**

- Rappel des exigences de la PHAE 2 en matière d'enregistrements
- Accompagnement à la réalisation de votre plan prévisionnel de fumure et remise des fiches parcellaires d'enregistrements

**Intervenants :** Amandine Chapuis et Rémy Moreau - Chambre d'Agriculture de l'Indre



# VIE DES GROUPEs

- **COûTS DE PRODUCTION : RETOURNEZ VOS FICHES**

Les actions coûts de production se poursuivent en grandes cultures et bovins viande. Retournez vos fiches sans tarder afin que nous puissions les exploiter au cours de l'hiver.

- **COûTS DE PRODUCTION EN BOVINS ALLAITANT :**

Pour la quatrième année consécutive, nous menons une action « **analyser ses coûts de production en bovins viande** » sur le département.

Pour cela, si vous êtes intéressés, nous vous proposons la démarche suivante :

- 1) Avec votre accord, collecte de vos inventaires GDMA, durant la période 01/08/07 au 31/07/08.
- 2) Envoi d'une fiche à compléter par vos soins : les données de votre troupeau (poids, prix de vente, alimentation,...) et les surfaces fourragères (semences, engrais, ...)
- 3) A partir de ces résultats, nous vous calculerons votre coût de production de la tonne de viande vive.
- 4) Si vous le souhaitez, une journée de stage vous est proposée ayant pour thème « Ajuster ses coûts de production en élevage allaitant » le Mardi le 16 décembre 2008 (voir programme au dos)
- 5) A l'issue de l'action, une synthèse départementale vous sera adressée et vous permettra de vous situer.

En 2007 nous avons observé :

- des écarts de 30 % sur les apports de concentrés
- des écarts du simple au double sur la fertilisation

Si vous êtes intéressés, contacter Rémy Moreau (Tél. : 02.54.61.61.66) ou Claude Vincent (Tél. : 02.54.61.61.54).

## Détermination du prix des fermages

**Fermage 2008 : Indice = 117,6 soit + 5,10 %**

La loi du 2 janvier 1995 a modifié le mode de fixation et d'actualisation du prix des fermages, en supprimant les denrées de fermage (quintal de blé, kilo de viande, ...) en polyculture - élevage.

- Le prix du bail, exprimé en euros, est composé de plusieurs éléments : loyer des bâtiments d'habitation, loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation, éventuellement loyer des terres portant des cultures pérennes.
- Le loyer des bâtiments d'habitation, des terres et des bâtiments d'exploitation est exprimé en euros ; le loyer des terres portant des cultures pérennes peut être évalué en une quantité de denrées (ex, hl de vin).
- Ces loyers doivent s'inscrire dans les limites maximales et minimales prévues par arrêté préfectoral.
- Ils forment le prix d'un bail unique.

### Actualisation du prix du fermage

Le premier paiement est égal au montant inscrit au bail. L'actualisation du prix des fermages n'intervient que pour la 2<sup>ème</sup> année de fermage, en appliquant l'indice départemental des fermages en vigueur au jour de l'échéance.

Il existe plusieurs méthodes de calcul :

#### 1/ pour les fermages conclus avant 1995 :

- fermage 1994 x indice de l'année / 100

ex : au 1<sup>er</sup> octobre 1994 : 1 quintal de blé fermage = 124.5 F = 18.98 €,

donc au 1<sup>er</sup> novembre 2008, 1 quintal de blé fermage → 18.98 € x 117.60 % = 22.32 €

#### 2/ pour les fermages conclus après 1995 :

- fermage de base\* x indice de l'année / indice de référence\*

#### 3/ ou bien encore :

- fermage payé l'année précédente x % de variation de l'année

### Indice départemental des fermages dans l'Indre

▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 1995 au 30 septembre 1996</u>	:	101.53	soit,	+ 1.53%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 1996 au 30 septembre 1997</u>	:	103.80		+ 2.27%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 septembre 1998</u>	:	106.80		+ 2.89%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 septembre 1999</u>	:	110.60		+ 3.56%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 1999 au 30 septembre 2000</u>	:	113.00		+ 2.14%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 30 septembre 2001</u>	:	112.50		- 0.44%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2002</u>	:	110.80		- 1.51%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 30 septembre 2003</u>	:	111.30		+ 0.45%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 30 septembre 2004</u>	:	110.60		- 0.63%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 30 septembre 2005</u>	:	110.60		+ 0%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2006</u>	:	110.60		+ 0%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007</u>	:	110.00		- 0.54%
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008</u>	:	111.90		+ 1.73 %
▪ <u>Du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009</u>	:	117.60		+ 5.10 %

\* éléments figurant au bail

### Et chez nos voisins (indices en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2008) :

	Indice	variation
<b>Cher</b>	115.20	8.58 %
<b>Creuse</b>	126.34	1.48 %
<b>Indre et Loire</b>	1113.50	5.88 %
<b>Loir et Cher</b>	108.92	5.46 %
<b>Vienne</b>	115.02	4.28 %
<b>Haute-Vienne</b>	110.20	1.20 %



# INFOS ET BREVES

## ❖ DEMONSTRATION BARRE DE GUIDAGE ET COMPOSTAGE

La FDCUMA de l'Indre organise le :

**Judi 20 Novembre à partir de 14 h.30**

**Au Lycée Agricole de Châteauroux**

Une démonstration de barre de guidage avec les sociétés Trimble, John Deere, Ecomulch, Raven :

14 h. 30 – 15 h.30 Présentation des produits à l'amphithéâtre du Lycée Agricole

15 h.30 – 17 h.00 Présentation des outils en dynamique

Une démonstration de compostage à la ferme du Lycée avec un retourneur d'andain Menard-Leboulch

**Renseignements** : Marc GUILLOUARD FDCUMA 36 - Tél. : 02.54.61.62.46

## ❖ TABLE RONDE : « SOUVERAINETE ALIMENTAIRE / SE NOURRIR EST-IL UN DROIT ? »

**Vendredi 21 novembre à 20 h.30**

**Salle des fêtes**

**A Neuvy Saint Sépulchre**

Avec C. Gaudard, du CCFD (Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement), F. Vanier, de l'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International) et E. Robin de « Echanges et amitiés, tous les citoyens du monde ».

Organisée par « Echanges et amitiés, tous citoyens du monde » dans le cadre de la semaine de la solidarité internationales.

❖ **UN NOUVEL ANIMATEUR A L'ADAR** : Guillaume CREPIN animateur depuis 3 ans quitte l'ADAR pour le Conseil Général du Cher. Il est remplacé par Olivier BENELLE. Nous souhaitons à Olivier une bonne installation dans le Boischaud Sud.

---

### PERMANENCES

---

**LA CHATRE : 10, Rue d'Olmor 36400 LA CHATRE - Fax 02.54.48.09.11**

*Rémy MOREAU – Animation Boischaud Sud, Suivis "Jeunes Agriculteurs"*

*r.moreau@indre.chambagri.fr*

*Tél. 02.54.61.61.66 – Permanence (8 h.-9 h.)*

**LE BLANC – 65, Avenue Gambetta 36300 LE BLANC – Fax 02.54.37.04.21**

*Marianne SERVAT – Agronomie PV*

*marianne.servat@indre.chambagri.fr*

*Tél. 02.54.61.61.11 – Permanence le lundi matin, de 8 h. 30 à 12 h.*

-----

ADAR : Julien GRAYO et Olivier BENELLE – Tél. /Fax 02.54.48.08.82

15, Rue d'Olmor 36400 LA CHATRE - Site Internet : [www.adar-civam.fr](http://www.adar-civam.fr)